

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 avril 2019

Objet

**Sensibilisation à
la préservation
des chiroptères
dans le cadre de
la Politique de
gestion inter-
communale du
Parc des
Côteaux.
Sollicitation
d'une aide du
Département au
titre de la
politique de
préservation, de
gestion de la
biodiversité et la
protection des
espèces
menacées.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE,
Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS,
M. LEY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

Absents :

M. BELLOC

M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de préservation, de gestion de la biodiversité et de la protection des espèces menacées et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Le parc des coteaux est identifié comme une des « trames structurantes paysagères de la Métropole », située sur la Rive Droite, au titre de son classement en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles "Paysage" de Gironde, réalisé en 2011 par le Conseil Départemental de la Gironde.

La ville de Floirac, dans le cadre de son Agenda 21, développe des politiques publiques en faveur de l'environnement volontaristes et reconnues depuis plusieurs années : label « Ville et villages fleuris », label « Ecojardin », animations naturalistes grand public, développement du Parc des Coteaux dans le cadre du GIP-GPV et le classement récent « Espace Naturel Sensible du Département » pour les sites « Le Domaine forestier de la Burthe » et le « Fil vert de Floirac ».

Suite à l'état des lieux réalisé dans le plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux en 2017, il a été identifié que le territoire de Floirac abrite 5 espèces de chiroptères :

- la Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*, statut de préoccupation mineure ;
- la Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrellus kuhlii*, statut de préoccupation mineure ;
- la Sérotine commune, *Eptesicus serotinus*, statut de préoccupation mineure ;
- la Noctule de Leisler, *Nyctalus leisleri*, statut quasi menacé ;
- la Noctule commune, *Nyctalus noctula*, statut quasi menacé.

En France, les 34 espèces de chauves-souris sont protégées. Un tiers est sur la liste rouge nationale, une espèce est « en danger critique d'extinction », trois sont classées « vulnérables » et sept « quasi-menacées ».

La mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion du Parc des Coteaux comprend certaines actions dont la commune est maître d'ouvrage :

- **des travaux d'entretien** : débroussaillage sélectif, fauche tardive avec exportation, pâturage itinérant, broyage par placette, gestion du pâturage, évolution naturelle, création et entretien de clairières / de lisières forestières, gestion de la faune et de la flore introduite ;
- **des opérations uniques** : création de mare temporaire, aménagement de mare et bassin, pose de nichoirs oiseaux / chiroptères, aménagement pour les amphibiens, de cavités / bâtiments pour les chiroptères ;
- **des actions de gestion du patrimoine arboré** : abattage, taille de bois mort, taille d'entretien, taille architecturée, contrôle, diagnostic approfondi, alignements, groupes et bois.

C'est dans ce cadre que la ville de Floirac a impulsé un projet intercommunal de distribution de 400 abris à chauve-souris numérotés (100 par ville) afin de poursuivre plusieurs objectifs :

- **augmenter** les abris pour les Chiroptères, et donc la protection des espèces ;
- **favoriser** et assurer un suivi de la biodiversité en milieu périurbain ;
- **sensibiliser** les usagers dans une logique de science participative ;
- **participer** à la réduction des moustiques (un chiroptère peut manger de 3 000 à 6 000 moustiques par nuit), et par extension l'accompagnement des usagers à la lutte biologique intégrée, évitant ainsi les traitements chimiques antiparasitaires.

Pour ce faire, le projet construit en lien avec le Groupement Chiroptères d'Aquitaine (GCA) et animé par l'association Tous aux abris prévoit :

- un accompagnement global en partenariat avec les villes : sensibilisation du public sur l'utilité des chauves-souris et la menace d'extinction qui les frappe, ateliers participatifs liés à la confection des nichoirs, conseils de montage et de protection du bois ainsi que des préconisations de pose pour tenter d'obtenir le meilleur taux d'occupation par les chiroptères ;
- un suivi d'installation, en lien durable avec les habitants, permettant des remontées d'information (lieu, orientation, température extérieure, nombre d'occupants...) qui puissent être réutilisables par les organismes scientifiques spécialisés (GCA, Cistude, SFPEM, LPO...). La livraison des nichoirs à chauve-souris est un point d'entrée pour le développement de lien social vertueux, tendant vers une intelligence collective grâce à la collecte de données. Chaque habitant/foyer volontaire qui recevra un nichoir signera une convention afin de les engager mais aussi d'encadrer la remontée des informations à destination d'une base de données.

La fourniture d'abris à chauve-souris aux habitants des villes du GPV sera l'occasion d'une sensibilisation active se déroulant avant, pendant et après la remise des nichoirs, en adéquation avec l'un des axes de l'Agenda 21 municipal, visant à faciliter l'implication des habitants dans les projets de développement durable.

Le Conseil Départemental finance les projets de connaissance et de préservation de la biodiversité, s'inscrivant dans les politiques nationales (Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Grenelle de l'Environnement, Nature 2000, Atlas de la biodiversité...) et départementale.

D'autre part, un financement à hauteur de 50% peut être sollicité auprès de Bordeaux Métropole, dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020.

C'est au regard de la cohérence de la démarche globale qu'une demande de financements pour le projet d'animation et d'achat d'abris à chauve-souris est proposée pour un montant de 4 750 en 2019.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes	
Commande 100 nichoirs	3 525 €	Subventions	
Accompagnement AMO de 3.5 jours en 2019 (2 jours complémentaires en 2020) <i>Association non assujettie à la TVA.</i>	1 225 €	- État (précisez le Ministère)	
		- Région	
		- Département (30%)	1 425 €
		- Bordeaux Métropole (50%)	2 375 €
		- Autres EPCI	
		- Commune(s)	950 €
		- Fonds européens	
		- autres (précisez)	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	4 750 €	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	4 750 €

Considérant que le classement de ces sites en Espaces Naturels Sensibles est cohérent avec le projet de Parc des coteaux ;

Considérant que le Département de la Gironde constituera, à ce titre, un partenaire institutionnel et financier pour ces espaces ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 25 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'Aide à la préservation de la biodiversité 2019, pour un montant de 1 425 €, destinés à financer l'opération ci-dessus.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019

Le Maire,



Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	